

I Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale



RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2020

Session de février 2020

\\ Synthèse de la mission

2020 sera une année charnière pour la politique régionale d'aménagement du territoire.

Il s'agira, tout d'abord, pour la Région, de tenir ses engagements pris pour assurer la meilleure clôture des programmes actuels.

Il s'agira aussi de préparer dans la concertation la prochaine génération des contractualisations avec les territoires. Elle se fera dans le cadre de la feuille de route sur l'équilibre des territoires qui est l'un des six engagements prioritaires de la Région dans la dynamique de la Breizh COP.

Il s'agira enfin de mobiliser le plus grand nombre, d'initier et accompagner la plus grande dynamique collective possible, telle qu'elle a prévalu dans la construction de la Breizh COP « la Bretagne s'engage pour le climat ».

→ Etre au rendez-vous des engagements pris

En 2020, la Région s'attachera tout d'abord à honorer les engagements qu'elle a pris depuis 2014 afin de soutenir les collectivités et acteurs territoriaux dans leurs projets par les contrats de partenariat Europe/Région/Pays ou EPCI, tant par des fonds régionaux que des fonds européens territorialisés (LEADER, ITI FEDER ou DLAL FEAMP). Il s'agira de parvenir, tous fonds confondus, à mobiliser l'intégralité des enveloppes au bénéfice des actions portées dans les territoires.

L'effort sera accentué sur la mobilisation des fonds européens en particulier sur le volet LEADER. La Région veillera à rendre possibles les attributions de subvention dans les meilleurs délais.

La Région poursuivra, en parallèle, son accompagnement à l'animation des Conseils de développement qui se sont investis dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces mêmes contrats.

Elle poursuivra son action pour la mise en œuvre des conventions de renouvellement urbain ou bien encore de protocoles visant à dynamiser les centre bourgs et les centre villes.

Concernant le déploiement de la fibre pour tous, Megalis poursuivra, avec le soutien de la Région, la mise en œuvre du Plan Bretagne Très Haut Débit. Il s'agira également de se mobiliser collectivement pour que la participation de l'Etat et de l'Europe sur ces dernières phases du projet soit cofinancée.

→ Etre au rendez-vous des engagements pour l'avenir avec la Breizh COP

2020 sera également une année essentielle dans la dynamique de mise en œuvre de la Breizh COP.

Il s'agira notamment d'adopter et de déployer deux feuilles de route sur lesquelles la Région s'est engagée : celle sur la cohésion des territoires et celle sur les stratégies numériques responsables.

En matière de stratégies numériques, il s'agira d'œuvrer à développer une offre de services numériques économiquement et écologiquement responsables, lisible, visible et accessible pour les habitant-e-s et les acteurs du territoire. La Région se mobilisera également en soutenant les stratégies locales d'inclusion numériques. En complémentarité, il s'agira de soutenir l'éducation et la formation au numérique et par le numérique ainsi que d'accompagner la transition numérique des acteurs économiques. Enfin, la Région s'attachera à promouvoir une stratégie régionale de la donnée, directement tournée vers nos concitoyen-ne-s et au service des territoires.

En matière de cohésion des territoires, il s'agira de poser les bases de nos nouvelles relations avec les territoires, notamment par l'élaboration d'un nouveau cadre contractuel par lequel les EPCI trouveront l'accompagnement nécessaire à la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre des 38 objectifs de la Breizh COP. Il s'agira

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission . 3
Répartition des crédits par chapitre..... 5
Programme 101 6
Programme 102 8
Programme 103 10
Répartition des AP et AE par actions 12

plus particulièrement de donner une traduction concrète aux principes de solidarité, péréquation, différenciation, réciprocité évoqués dans la feuille de route examinée en novembre ; en l'affinant pour la fin du 1^{er} semestre.

En lien avec l'Etat, la Région sera amenée à prendre des initiatives pour relancer la dynamique collective engagée depuis plusieurs années par la Charte pour une gestion économe du foncier, l'une des priorités majeures du SRADDET. Elle permettra également la création du nouvel opérateur immobilier (dit « foncière ») régional déployé par SEMBreizh avec la Banque des territoires et l'EPF et ayant vocation à intervenir pour accompagner les opérations complexes en centralités.

→ **Un besoin : favoriser cette dynamique bretonne en y associant et en mobilisant tous les acteurs et les territoires**

La Breizh COP a posé l'objectif de la co-construction et de la mobilisation collective.

Ainsi des actions spécifiques seront développées pour accompagner les forces vives du territoire et plus particulièrement les équipes nouvellement élues dans les territoires, échanger avec elles et co-construire les cadres régionaux d'accompagnement pour l'avenir. La Région pourra s'appuyer sur ses nouvelles directions de site présentes dans les territoires pour agir davantage encore, en proximité et en subsidiarité.

→ **Œuvrer pour apporter aux jeunes des réponses à leurs besoins**

La Région s'est engagée depuis de nombreuses années dans une approche globale des politiques de jeunesse. En octobre, elle a fait un point d'étape sur l'élaboration d'un plan breton de mobilisation pour les jeunes visant à parvenir à une mise en mouvement de tous les acteurs bretons pour répondre aux aspirations de court, moyen et parfois plus long termes des jeunes de 13 à 29 ans et construire avec eux les réponses auxquelles ils et elles aspirent.

La démarche bretonne est singulière car la Région et l'Etat partagent cette orientation ; le Contrat d'action publique pour la Bretagne signé en février 2019 pose ainsi les bases d'une délégation à la Région d'une partie des compétences jeunesse de l'Etat en région actuellement assurées par la DRJSCS à la Région.

Au terme d'un travail en commun, un diagnostic partagé a été posé et des chantiers prioritaires identifiés.

16 chantiers prioritaires pour le Plan breton de mobilisation pour les jeunes

12 chantiers actions

- Faciliter l'entrée des jeunes dans le monde professionnel
- Assurer un choix de formation épanouissant et enrichissant pour les jeunes bretonnes
- Permettre aux jeunes de trouver l'information dont ils et elles ont besoin
- Permettre à tout·e·s les jeunes d'être en bonne santé
- Garantir l'accès au logement pour les jeunes bretons et bretonnes
- Garantir l'accès à la mobilité, sous toutes ses formes
- Favoriser la prise en compte des droits culturels des jeunes
- Permettre aux jeunes de s'engager
- Faciliter la diffusion de l'information sur la mobilité internationale
- Agir en faveur de la transition écologique avec les jeunes
- Garantir l'égalité femmes-hommes
- Développer une approche territoriale différenciée afin de favoriser l'accès aux droits et aux services pour les jeunes de milieu rural et des quartiers politique de la ville

4 chantiers méthodologiques

- Garantir un dialogue jeune, élu·e·s
- Développer la coopération entre les acteurs de la jeunesse
- Garantir l'accès aux droits et aux services pour chaque jeune de Bretagne
- Mieux connaître les jeunes

\\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

→ Autorisations d'engagement et de programme

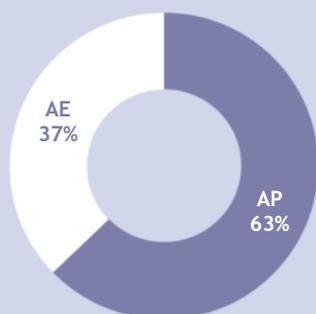
	AE		Total AE	AP 905	Total AP
	931	935			
P.0101 Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés		3 675 000	3 675 000	6 200 000	6 200 000
P.0102 Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales		1 548 500	1 548 500	4 050 000	4 050 000
P.0103 Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques		2 146 000	2 146 000	700 000	700 000
		7 369 500	7 369 500	10 950 000	10 950 000

→ Crédits de paiement - Fonctionnement et Investissement

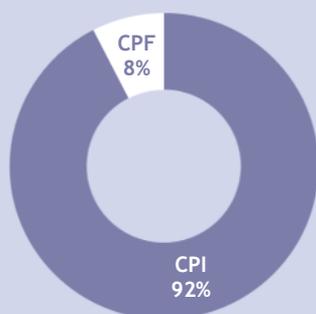
	CPF		Total CPF	CPI 905	Total CPI
	935	931			
P.0101 Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés	3 416 500		3 416 500	41 878 100	41 878 100
P.0102 Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales	1 587 000		1 587 000	2 025 000	2 025 000
P.0103 Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques		2 115 000	2 115 000	18 050 000	18 050 000
	5 003 500	2 115 000	7 118 500	61 953 100	61 953 100

Programme 101

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Abonder l'autorisation de programme ouverte au titre des exercices 2006 à 2020 de

6 200 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

3 675 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

41 878 100 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

3 416 500 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés

\\ Raison d'être du programme

La Région soutient activement, dans une approche solidaire et équitable, les dynamiques à l'œuvre sur les territoires.

Plusieurs dispositifs complémentaires permettent, au sein de ce programme, d'accompagner la diversité des projets territoriaux :

- Les contrats de partenariat, qui soutiennent des projets durables, s'inscrivant dans une stratégie globale à l'échelle du bassin de vie.
- Des dispositifs plus spécifiques, hors contrats de partenariat, permettant le soutien à des enjeux ciblés :
 - Le renouvellement urbain, dans le cadre de conventions que la Région signe avec l'ANRU et chaque établissement public de coopération intercommunale comprenant un ou plusieurs quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville.
 - Le dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne, dans le cadre du partenariat mis en place avec l'Etat, l'Etablissement Public Foncier et la Banque des territoires.

L'ensemble de ces éléments permet d'apporter un soutien adapté à la diversité des projets et des territoires, et de porter la vision d'un aménagement durable des territoires, conciliant le renforcement du lien social, les transitions écologiques et énergétiques, et le développement de l'économie locale.

\\ 2020 en actions

→ Le soutien aux capacités d'ingénierie dans les territoires

La Breizh COP ambitionne de « Favoriser l'égalité des chances entre les territoires » et d'assurer une égalité des chances de développement par un renforcement des capacités d'ingénierie. En 2020, la Région honorera, pour la dernière année des contractualisations en cours, son soutien à l'ingénierie relative aux missions des pays et d'animation des Conseils de développement de pays, ainsi qu'à l'association des îles du Ponant. Elle mettra également en chantier les modalités de son action pour les futures années.

→ La mise en œuvre des contrats de partenariat Europe / Région / Pays et îles du Ponant

A la fin 2019, plus de 1 000 projets locaux avaient pu bénéficier d'un soutien régional au titre des contrats 2014-2020 pour un montant total de subvention de 111 M€. Cette dynamique va se poursuivre en 2020 à un rythme soutenu dans la mesure où près de 90 % des dotations locales ont d'ores et déjà fait l'objet d'une mobilisation par les comités uniques de programmation.

▶▶▶ Les contrats de partenariat en action pour la Breizh COP

A ce jour, la Région a par exemple soutenu, sur les territoires :

- 35 projets permettant le développement des mobilités douces
- 24 pôles d'échanges multimodaux
- 18 projets en faveur de l'inclusion et du développement et des pratiques du numérique
- 57 projets de réhabilitation thermique de bâtiments publics

Les volets européens des contrats ont connu en 2019 une accélération sensible de leur mise en œuvre. Ainsi, pour le FEDER, 54 % de la dotation des 23 Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) est désormais attribuée, au profit de 93 projets. Avec une mise en œuvre rendue possible seulement fin 2017, le programme LEADER a souffert d'importants retards au démarrage mais a connu une réelle montée en charge. Ainsi, à la fin 2019, le programme LEADER a permis d'accompagner 271 projets, portant un niveau de programmation total sur LEADER à 23 %. La Région continuera à être pleinement mobilisée en 2020.

→ Une accélération de la programmation LEADER par un dispositif de compensation

Il s'agit, en 2020, d'accentuer la dynamique enclenchée afin de répondre plus rapidement aux porteurs de projets et de viser la mobilisation, au terme du programme, de l'intégralité de la dotation LEADER. Pour ce faire, la Région activera de nouveaux leviers pour accélérer l'instruction des dossiers. Ainsi, en complément du renforcement, en 2019, des moyens dédiés à l'instruction, sera renouvelée la mesure de substitution des crédits FEADER par les crédits régionaux expérimentée en 2016, pour soutenir des projets d'investissement, à hauteur d'un peu plus de 6 M€. Cela se fera bien sûr à enveloppe constante pour chacun des territoires, toute diminution de dotation LEADER étant intégralement compensée par ces crédits régionaux.

→ La réflexion sur la politique contractuelle post 2020

Les contrats de partenariat arrivant à échéance fin 2020, l'année sera marquée par les travaux permettant leur renouvellement, dans le cadre de la Breizh COP, de la feuille de route « engagement pour la cohésion des territoires ». Ils viendront poser le cadre et définir le contenu d'une nouvelle politique contractuelle, articulée, à partir de 2021, autour des 59 EPCI. Sur leur volet européen, une évaluation de la mise en œuvre des programmes européens territorialisés, menée au 1^{er} trimestre 2020, posera les bases de la concertation sur les futures approches territoriales européennes.

→ La concrétisation de l'appui aux programmes retenus dans les appels à candidature « dynamisme des centres-villes et bourgs ruraux en Bretagne »

C'est avec la volonté d'accompagner les communes qui souhaitent réinventer leur centre par des opérations d'envergure, construites avec une vision d'ensemble, que l'État, la Région, la Banque des Territoires et l'Établissement public foncier de Bretagne ont lancé, en 2017, puis 2018, deux appels à candidatures.

Ces deux éditions ont permis de retenir 130 programmes d'attractivité de centres (83 bourgs et 47 villes).

Si le soutien se traduit par des moyens financiers apportés par les partenaires (plus de 56 M€, dont 28 M€ par la Région), il prend également la forme d'un accompagnement technique et d'une mise en réseau des communes (animation, par les partenaires, d'un cycle d'ateliers thématiques).

Les engagements issus de ces deux appels à candidatures continueront à se traduire en 2020 par l'attribution des subventions au profit des projets déclinant les 130 programmes lauréats.

→ La mise en œuvre des conventions de renouvellement urbain des quartiers politique de la ville

La Région Bretagne compte 12 quartiers retenus au titre du nouveau programme de renouvellement urbain. Ces projets s'intègrent dans les contrats de ville des agglomérations concernées.

Signataire des contrats de ville 2014-2020, le Conseil régional a souhaité apporter des moyens dédiés à la mise en œuvre des projets de renouvellement urbain dans ces quartiers, avec une enveloppe de 14 M€, répartie entre les 6 EPCI concernés en tenant compte de critères de fragilité. Au-delà de cette dotation spécifique, la Région soutient également la mise en œuvre des projets de renouvellement urbain au titre des contrats de partenariat ou de ses politiques de droit commun et cosigne les conventions d'application qui leur sont dédiées.

A ce jour, quatre conventions de renouvellement urbain ont été approuvées (Rennes, Saint-Brieuc, Quimper et Saint-Malo), les deux autres (Brest et Lorient) le seront en 2020 ; permettant l'accélération des attributions de subvention au titre de ce dispositif (900 000 € étant attribués, à la fin 2019, au profit de 7 projets venant décliner les conventions approuvées).

Les actions du programme

→ Soutenir les capacités d'ingénierie dans les territoires

→ Soutenir les projets de développement local en lien avec les orientations régionales

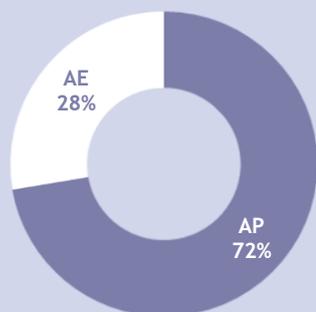
- ✓ Soutenir les priorités partagées de développement dans les territoires
- ✓ Œuvrer pour le maintien et le développement des services collectifs essentiels
- ✓ Honorer les engagements antérieurs
- ✓ Compenser le programme LEADER

→ Accompagner les nouveaux défis

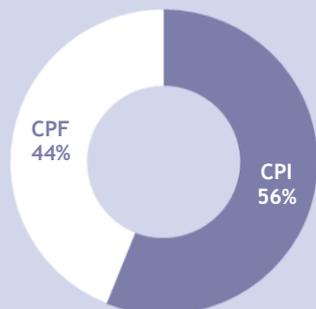
- ✓ Soutenir les projets de renouvellement urbain des quartiers prioritaires de la politique de la ville
 - ✓ Renforcer l'armature urbaine et rurale bretonne fondée sur les centralités
-

Programme 102

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

4 050 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

1 548 500 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

2 025 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

1 587 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales

\\ Raison d'être du programme

La Breizh COP a formalisé la volonté de la Bretagne de répondre aux défis des déséquilibres territoriaux, de la cohésion sociale et de la participation à la vie collective et démocratique.

Le programme 102 prend sa part dans les réponses qu'il convient d'y apporter en permettant de disposer d'une meilleure connaissance de ces déséquilibres, en repérant et en capitalisant les bonnes pratiques des acteurs qui se sont engagés dans l'innovation et les transitions territoriales, en initiant de nouveaux outils concourant à les accompagner, en impulsant et soutenant des actions innovantes en matière de santé, et plus globalement en contribuant à l'animation et à la mise en œuvre de la Breizh COP et du SRADDET. Le programme 102 est également le support de l'animation du Plan breton de mobilisation pour les jeunes.

\\ 2020 en actions

→ Développer les premiers leviers d'actions et outils de mise en œuvre de la Breizh COP pour accompagner les territoires

Dans le cadre de sa feuille de route en faveur de la cohésion des territoires, la Région s'est engagée à développer de nouveaux outils de solidarité régionale.

A l'instar du syndicat mixte Megalis qui fédère les collectivités pour la couverture de la Bretagne en fibre optique, de SEMBreizh qui déploie ses actions pour équiper la Bretagne, développer des opérations complexes, investir pour la croissance économique, ou de l'Etablissement public foncier créé il y a plus de 10 ans, il s'agit d'initier et/ou accompagner de nouveaux outils régionaux qui auront vocation à accompagner les acteurs, notamment les communes et EPCI, dans la réalisation de projets qui, à leur échelle, ne verraient sans doute que difficilement le jour.

▶▶ De nouveaux outils de solidarité régionale pour favoriser le renouvellement urbain

2020 verra la mise en place d'un **outil régional de portage immobilier** en centralités (dit opérateur « foncière » régional) dont le besoin est confirmé pour contribuer à la dynamique des centralités en investissant et en favorisant l'investissement privé. Après s'être mobilisée, ces derniers mois, dans la réflexion sur la création de cet outil aux côtés de SEMBreizh, la Banque des territoires et l'EPF, la Région s'engagera à hauteur de 3 M€ dans la capitalisation de cette nouvelle filiale de la SEM régionale d'aménagement dès 2020 afin de permettre le soutien à des premières opérations. La Région s'engagera également à poser les bases d'une nouvelle gouvernance et de nouveaux outils permettant de parvenir à l'objectif de zéro artificialisation nette de terres en 2040. Il s'agira ainsi de développer une **dynamique** autour de cet objectif suite à la réinstallation des conseils municipaux et communautaires ainsi que de poser les premières pierres, avec les acteurs concernés, de **mécanismes et outils régionaux de solidarité foncière** entre les territoires.

▶▶ De nouvelles dynamiques pour accompagner les territoires dans les transitions

Forte de la dynamique lancée avec « les territoires innovent » et le réseau rural, la Région, renforcera son rôle de mise en réseau des acteurs du développement à l'échelle de la Bretagne, mais également avec d'autres acteurs nationaux et européens. Il s'agira ainsi de poser les bases du développement d'un « réseau Breizh COP » des territoires engagés dans les transitions.

→ **Préparer et accompagner la territorialisation accrue des politiques et des services du Conseil régional par une meilleure connaissance des territoires**

Pour mener à bien cette double territorialisation (politiques publiques et services régionaux), l'enjeu de connaissance des territoires est particulièrement important. La Région doit, en effet, développer sa connaissance, tant sur les dynamiques qui sont à l'œuvre sur les territoires intercommunaux que sur la manière dont elle y déploie ses actions. Il s'agira donc, en 2020, de développer une nouvelle génération d'outils d'aide à la décision.

En parallèle, la Région engagera, avec l'ensemble des partenaires concernés, le travail visant à renseigner les méta-indicateurs identifiés pour suivre les objectifs de la Breizh COP. Elle le fera dans le souci constant de bénéficier d'informations et d'analyses fiables, interopérables et systémiques, en valorisant les acquis de la démarche Géobretagne (plateforme d'information géographique mutualisée).

Un travail spécifique sera également mené pour réactualiser et renforcer, au regard des orientations de la Breizh COP, également reprises dans la contribution de la Région au PPI de l'EPF Foncier de Bretagne, la démarche partagée d'observation régionale du foncier.

Enfin, la Région poursuivra les travaux en cours en matière d'observation de questions d'égalité femmes-hommes en Bretagne et de jeunesse.

→ **La mise en œuvre du Plan breton de mobilisation pour les jeunes**

Au terme de la nouvelle réunion de la Conférence jeunesse de janvier 2020, chaque acteur est appelé à contribuer à la mise en œuvre des chantiers prioritaires identifiés collectivement pour mieux répondre aux aspirations et besoins des jeunes. Sur la base des 16 chantiers qui ont été présentés en octobre, le Conseil régional s'est engagé à prendre sa part plus spécifiquement sur 4 ambitions majeures : l'information jeunesse, les mobilités, la santé-environnement et les droits culturels.

La Région s'attachera donc en 2020 à poursuivre l'animation, aux côtés de l'Etat, du Plan de mobilisation pour les jeunes. Concernant ses propres politiques et orientations prioritaires, elle fera évoluer ses modalités d'actions, sur différentes politiques, afin que ces dernières s'adaptent aux problématiques repérées dans le Plan. Elle mènera ce travail en l'articulant avec la nouvelle répartition des responsabilités entre la Région et l'Etat telle que prévue par le contrat d'action publique.

Si la Région poursuivra son soutien aux Points Accueil Ecoutes jeunes, à travers ce programme, elle cherchera également, selon des modalités qui seront réinterrogées, à soutenir les capacités d'engagement et d'initiative des jeunes.

→ **Pour la santé : 2020, année de mise en œuvre pleine et entière des nouvelles orientations**

En 2020, la Région poursuivra, en étroite collaboration avec ses partenaires, son action en faveur de la promotion de la santé des bretonnes et des bretons.

▶ La Région engagée dans la Breizh COP : Donner un meilleur accès aux soins en développant des solutions innovantes

Conformément aux orientations de la politique de santé adoptées en décembre 2017, elle soutiendra les territoires les plus fragiles dans l'objectif de réduire les inégalités territoriales de santé. En accompagnant les expérimentations et innovations des territoires permettant de garantir un accès à la santé de proximité et l'élaboration de politiques locales de santé coordonnées, elle favorisera la mise en œuvre de réponses adaptées aux contextes locaux. Dans cet objectif, elle poursuivra également son partenariat avec les Facultés de médecine bretonnes et l'association ESSORT afin d'appuyer les territoires dans la création de conditions favorables à l'accueil de professionnel-le-s de santé.

En complément de cette approche territoriale, la Région s'attachera à réduire des inégalités sociales de santé en favorisant l'engagement des jeunes en faveur de la santé de leurs pairs. En 2020, le réseau de jeunes « Corres'santé » poursuivra ainsi son déploiement au sein des lycées et structures accueillant des jeunes en insertion. Considérant le dynamisme festif qui caractérise la Bretagne, la Région reconduira également son action en faveur de la réduction des risques en milieu festif, notamment par la formation de relais de prévention en manifestations festives.

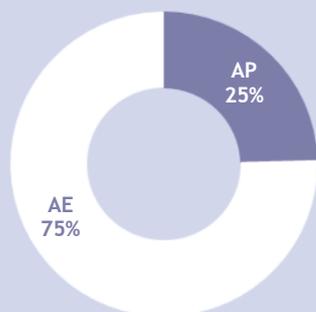
Enfin, en lien avec les objectifs de la Breizh COP, la Région confortera son implication dans la mise en œuvre du Plan régional santé-environnement dont elle est co-pilote aux côtés de l'Etat et de l'Agence régionale de santé et, dans ce cadre, contribuera notamment à la sensibilisation du grand public, des élu-e-s ou agent-e-s des collectivités et des étudiant-e-s en formation sanitaire et sociale aux enjeux santé-environnement.

Les actions du programme

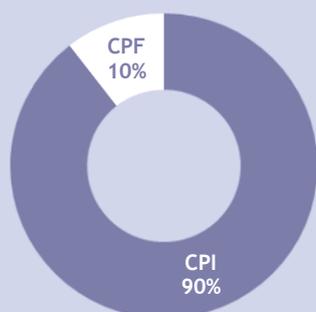
- Améliorer la connaissance des territoires
- Œuvrer au développement équilibré et durable de la Bretagne
- Favoriser les capacités d'innovation territoriale et le partage des bonnes pratiques
- Soutenir et encourager la jeunesse pour préparer la Bretagne de demain
- Développer une stratégie globale de santé dans toute la Bretagne

Programme 103

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Proroger l'autorisation de programme ouverte au titre des exercices 2011 à 2019 et de l'abonder de

700 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

2 146 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

18 050 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 115 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques

\\ Raison d'être du programme

Face aux défis démocratiques, économiques, éducatifs et sociaux, environnementaux, culturels et technologiques, une stratégie numérique responsable se doit de prendre appui sur plusieurs dimensions :

L'aménagement numérique

- le très haut débit à travers la fibre optique pour 100 % des foyers bretons

Une offre de services numériques économiquement responsables

- une offre de services publics lisible, visible et accessible pour les habitants et les acteurs du territoire tenant compte des enjeux liés à la mobilité, à l'emploi et la formation
- une doctrine en faveur d'une conception responsable des services numériques (maîtrise de la consommation énergétique des infrastructures numériques et des technologies)

Le numérique comme facteur d'épanouissement individuel

- une stratégie locale de médiation et d'inclusion numérique

La valorisation de l'écosystème digital

- le développement et l'animation de la filière numérique, facteur d'attractivité du territoire

\\ 2020 en actions

→ Déploiement du Très Haut Débit en Bretagne

Concernant le déploiement de « la fibre pour tous » grâce à la mise en œuvre du projet Bretagne Très Haut Débit (BTHD) pour lequel la Région honorera ses engagements financiers contractualisés, Megalis s'attachera à veiller au respect des plannings de déploiement par les entreprises chargées de la phase 1. La phase 2, quant à elle, démarrera réellement avec la production des premières 90 000 prises par le groupement Bouygues-Axione retenu au printemps 2019. 2020 verra également les premières mises en service des montées en débit de 2ème génération.

Maintenant que l'économie générale du projet (toutes phases consolidées) est connue, il s'agira de finaliser le montant des participations de chacun avec une attention forte sur la mobilisation la plus importante possible de l'Etat via le FSN et un travail à mener pour espérer pouvoir bénéficier de crédits FEDER 2021-2027 sur les phases 2 et 3.

Enfin, depuis décembre 2019, le réseau ultra haut débit (RUHD) destiné à répondre aux besoins de la communauté des établissements d'enseignement supérieur et de recherche) est opérationnel. Ces établissements ont d'ores déjà basculé sur cette nouvelle boucle pour laquelle Megalis travaille à l'ouverture prochaine à la commercialisation à d'autres acteurs.

→ Concevoir une plateforme de services numériques

Il s'agit de promouvoir et améliorer les politiques publiques par une offre de services publics numériques proposant un accès sans couture à l'ensemble des services publics du territoire.

Dès 2020, il s'agit de donner une réalité opérationnelle à ce modèle d'organisation pour les besoins propres de la Région Bretagne ciblant ses domaines de compétences mais associant très rapidement d'autres collectivités pour illustrer les modalités de décloisonnement du service public sur le champ des aides publiques régionales. Ce modèle de plateforme sera - par conception - basée sur une gestion des profils et sur une prise en considération des droits et demandes des usagers, variables selon les situations personnelles. Naturellement, les contenus et services proposés reflèteront les cadres d'intervention et les contraintes réglementaires propres aux politiques publiques.

La plateforme, dans sa version initiale, reposera sur une architecture mutualisée composée des briques de services telle que décrite dans la feuille de route « stratégies numériques » en cohérence avec les travaux de modernisation et d'urbanisation du système d'information de la Région.

Le périmètre initial de l'offre de services porte sur le service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle (IDEO) et le service d'accès à nos aides régionales. Cette plateforme de services numériques sera adossée à notre site internet Bretagne.bzh.

►►► La Région engagée dans la Breizh COP : Plateforme de services numériques

- ⇒ En 2020, des investissements importants (1 million d'euros) seront consacrés à l'urbanisation de notre système d'information et à la construction de l'architecture de la plateforme de services numériques telles que décrit dans la feuille de route « stratégies numériques ».

→ Numérique responsable, inclusion numérique et soutien aux acteurs du numérique

La Région s'est saisie très tôt de la question des inégalités numériques, et a adapté sa politique aux nouveaux enjeux. Le Visa Internet Bretagne, renouvelé à partir de l'année 2016, poursuit comme objectif l'inclusion numérique des publics les plus en difficulté, aussi divers soient-ils. En effet, le manque de culture(s) numérique(s) s'avère protéiforme et touche près de 20% de la population. Il s'agit donc de permettre la construction de véritables parcours numériques, en centrant le Visa Internet Bretagne sur la levée des difficultés aux premiers usages et dans des lieux adaptés et facilitant les mobilités.

Par ailleurs, le défi de l'inclusion numérique nécessite la mobilisation de toutes les énergies. Ainsi, la Région et les différentes collectivités bretonnes ont à cœur d'œuvrer pour un partenariat constructif qui permette, devant l'ampleur de la tâche, de démultiplier les effets des différentes politiques publiques mises en œuvre à chaque échelle.

Le développement des compétences par le numérique est un enjeu primordial pour le développement harmonieux de la Bretagne. Il est à noter que la Région fonde son action à partir de données objectivées scientifiquement. Dans cette optique, elle renouvelle son partenariat avec le Groupement d'Intérêt Scientifique M@rsouin, à l'origine de nombreux travaux sur le sujet ainsi que son adhésion à la Fondation Internet Nouvelle Génération (FING) avec l'appui de laquelle elle entend investir en faveur d'un numérique ouvert, transparent et protecteur. En complémentarité et conformément aux engagements proposés dans la feuille de route « stratégies numériques », la Région entend expérimenter, sur le terrain et en résidence, les problématiques d'inclusion numérique en Bretagne par le biais d'un travail exploratoire dans le cadre du LabAcces.

►►► La Région engagée dans la Breizh COP : Promouvoir un numérique responsable

- ⇒ En 2020, la Région Bretagne s'inscrira dans le label « Numérique Responsable » ce qui suppose de prescrire, dans ses programmes et projets d'innovation, dans ses règlements d'intervention, des objectifs en termes d'impacts écologiques. Elle favorisera également la diffusion dans les incubateurs de services numériques et en premier lieu au sein du Ti Kub (incubateur de services numériques de la Région Bretagne) des référentiels d'évaluation des innovations à impact écologique en finançant des programmes de formation à ces outils. Les impacts écologiques, économiques et budgétaires seront évalués.

→ Poursuite et finalisation du projet Vista- AR

Autorité de gestion des fonds européens en Bretagne depuis 2014, la Région s'investit dans des programmes de coopération territoriale à l'échelle de l'Europe, comme le projet Vista-AR. Elle contribue ainsi à renforcer la coopération entre les acteurs des différentes régions d'Europe dans des secteurs aussi variés que l'innovation, la transition énergétique, la protection de l'environnement, l'attractivité des territoires et l'inclusion sociale.

Vista-AR doit se traduire par la création de dispositifs de découverte du patrimoine en réalité augmentée, associée à l'optimisation des modèles économiques favorisant la croissance intelligente et le développement soutenable des secteurs du tourisme et du numérique. Aussi, partenaire de ce projet, la Région Bretagne trouve là l'occasion d'atteindre deux de ses objectifs fondamentaux : la valorisation du patrimoine breton et le développement économique durable.

Les actions du programme

→ Accompagner la réalisation d'infrastructures numériques

- ✓ Déployer l'ultra et le très haut débit
- ✓ Investir dans des infrastructures de plateformes numériques

→ Développer les usages numériques

- ✓ Observer les pratiques numériques et faciliter l'accès à la connaissance
- ✓ Soutenir l'innovation numérique
- ✓ Œuvrer pour l'inclusion numérique

→ Soutenir la dynamique bretonne des acteurs du numérique

\\ Répartition indicative des autorisations d'engagement et de programme par actions

		AP	AE
P.0101	P.0101-10 :Soutenir les capacités d'ingénierie dans les territoires (2014-2020)	-	2 825 000
	P.0101-21 :Soutenir les priorités partagées de développement dans les territoires (2014-2020)	-	800 000
	P.0101-22 :Œuvrer pour le maintien et le développement des services collectifs essentiels (2014-2020)	-	50 000
	P.0101-24 :Compensation LEADER	6 200 000	-
Total P.0101		6 200 000	3 675 000
P.0102	P.0102-20 :Oeuvrer au développement équilibré et durable de la Bretagne	4 000 000	250 000
	P.0102-30 :Favoriser les capacités d'innovation territoriale et le partage des bonnes pratiques	-	284 000
	P.0102-40 :Soutenir et encourager la jeunesse pour préparer la Bretagne de demain	-	394 500
	P.0102-50 :Développer une stratégie globale de santé dans toute la Bretagne	50 000	380 000
	P.0102-11 : Améliorer la connaissance des territoires	-	240 000
Total P.0102		4 050 000	1 548 500
P.0103	P.0103-11 :Déployer l'ultra et le très haut débit	-	250 000
	P.0103-21 :Observer les pratiques numériques et faciliter l'accès à la connaissance	-	300 000
	P.0103-23 :Oeuvrer pour l'inclusion numérique	-	162 000
	P.0103-30 :Soutenir la dynamique bretonne des acteurs du numérique	-	1 434 000
	P.0103-12 :Investir dans des infrastructures de plateformes numériques	700 000	-
Total P.0103		700 000	2 146 000



RÉGION BRETAGNE
RANNVRO BREIZH
REJION BERTÈGN

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | twitter.com/regionbretagne | facebook.com/regionbretagne.bzh
www.bretagne.bzh
